

VILLE DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES

N° D'ORDRE... 2023-27

DÉCISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal n° 2020-167 du 24 septembre 2020
et de l'article L.2122.22-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVENTION PORTANT MISE À DISPOSITION DE SITES MUNICIPAUX AU BÉNÉFICE DE L'UNITÉ D'INSTRUCTION ET D'INTERVENTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE N°1

Le maire de la Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L. 2122-24 ; L. 2212-1 et L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L. 2121-1 ; L. 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-167 portant délégation de mission du conseil municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser par une convention la mise à disposition de sites communaux, au bénéfice du détachement du groupement des moyens nationaux terrestres de l'UIISC1 par la commune de Lézignan-Corbières,

DÉCIDE

Article 1 – De conclure avec le détachement des formations militaires de la sécurité civile n°1 (ForMiSC) une convention ayant pour objet la mise à disposition à titre gracieux des sites de la commune de Lézignan-Corbières suivants : un terrain situé entre l'avenue François Dominique Toussaint Louverture et le chemin de l'Estagnol.

Article 2 – Ce terrain sera mis à disposition par la commune du 26 juin au 13 septembre 2023 au profit d'un détachement composé par 56 militaires de l'UIISC1, utilisant pour leur entraînement des engins de travaux publics énumérés dans la convention.

Article 3 – La présente décision sera communiquée au Conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte. Un extrait est publié sur le site internet de la commune. Ampliation en est adressée à Monsieur le Préfet du département de l'Aude.

Lézignan-Corbières, le 15 mai 2023

Le Maire,
Gérard FORCADA



CERTIFIÉE EXECUTOIRE

Compte tenu de la transmission en préfecture le
Et de la publication électronique.

Le Maire, Gérard FORCADA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211102033-20230515-2023-27-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/05/2023

Publication : 16/05/2023

Pour le Maire

